

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00249

Numéro SIREN : 409 015 930

Nom ou dénomination : CDS1

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2023 sous le numéro de dépôt 4728

CDS1
Société Par Actions Simplifiée unipersonnelle
Au capital de 73 175.35 €
Siège social : sis Zone Industrielle du Moulin Blanc
59 230 St Amand les Eaux

409 015 930 RCS VALENCIENNES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIEE
UNIQUE EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois ,
Le vingt-neuf septembre,
A dix-sept heures, dans les locaux de la société 2SW,

La société 2SW , SARL au capital de 201 000 euros, siège social sis rue du vieil Escaut à 59 300 VALENCIENNES , immatriculée au RCS de VALENCIENNES sous le n° 829 350 453 représentée par Messieurs WATTELIER Sébastien et WATTELIER Sylvain, gérants, agissant en qualité d'associée unique et de président de la société CDS 1, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023.

En sa qualité de Présidente, la société 2SW a arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

Puis l'associée unique déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la présidence , ainsi que le texte des décisions proposées, ont été tenus à la disposition du commissaire aux comptes, au siège social, dans le délai convenu ; par ailleurs il a été communiqué au commissaire aux comptes les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales répondant au critère de la significativité défini à l'article L.227-11 du Code de commerce.

M. Bernard PANIEN , commissaire aux comptes titulaire, a été dûment convoqué.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associée unique :

- Rapport de gestion de la présidence,
- Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2023,
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs pour les formalités.

 

Il est rappelé, par la présidente, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, le président précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

////////////////////////////////////
////////////////////////////////////
////////////////////////////////////

QUATRIEME DECISION

L'associée unique après avoir constaté que les mandats du commissaire aux comptes titulaire, à savoir M. Bernard PANIEN, et du commissaire aux comptes suppléant, à savoir M. Hervé PANNECOUCKE arrivent à terme à l'issue des présentes décisions décide de ne pas renouveler les mandats du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant, les seuils rendant leur nomination obligatoire n'étant pas atteints.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associée unique

La société 2SW

Représentée par Messieurs Sébastien WATTELIER et Sylvain WATTELIER

